

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
30 juin 2023  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-dix-septième session**  
Point 59 de l'ordre du jour  
**La situation dans les territoires ukrainiens**  
**temporairement occupés**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-dix-huitième année**

**Lettre datée du 28 juin 2023, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Ukraine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint des informations sur les actes commis par la Fédération de Russie à la centrale nucléaire ukrainienne de Zaporizhzhia entre le 23 mai et le 26 juin 2023 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 59 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Sergiy Kyslytsya



## **Annexe à la lettre datée du 28 juin 2023 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Informations sur les actes commis par la Fédération de Russie à la centrale nucléaire ukrainienne de Zaporizhzhia entre le 23 mai et le 26 juin 2023**

Le 6 juin 2023, à 2 h 50 (heure de l'Europe orientale), à la suite d'une détonation provoquée par l'occupant russe depuis l'intérieur de la salle des machines de la centrale hydroélectrique de Kakhovka, le barrage de la centrale a été complètement détruit. La remise en service de la centrale est impossible.

Il s'en est suivi une chute rapide du niveau d'eau du réservoir de Kakhovka, ce qui fait planer une menace supplémentaire sur la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, temporairement occupée, notamment en ce qui concerne l'alimentation de ses bassins d'aspersion et de sa piscine d'entreposage des éléments combustibles.

En outre, la perte de la principale source d'alimentation prévue pour la centrale empêche celle-ci de fonctionner à plein régime.

Eu égard à l'impossibilité de mettre fin aux violations des normes de sûreté nucléaire et radiologique qui ont été constatées, l'Inspection nationale de la réglementation nucléaire de l'Ukraine a donné l'ordre, le 8 juin 2023, de limiter l'exploitation de la tranche n° 5 de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia afin de mettre le réacteur en situation d'« arrêt à froid ». Pour l'instant, l'occupant russe n'a pas autorisé le personnel ukrainien de la centrale à exécuter cet ordre.

À 8 heures (heure de l'Europe orientale) le 26 juin 2023, une légère baisse du niveau d'eau a été constatée dans la piscine d'entreposage des éléments combustibles. Ce niveau s'élève actuellement à 16,58 mètres, ce qui est suffisant pour répondre aux besoins de la centrale. La piscine d'entreposage des éléments combustibles dispose par ailleurs d'autres sources d'alimentation : si nécessaire, des unités de pompage mobiles peuvent être déployées et des puits souterrains peuvent être utilisés.

Selon les estimations de l'entreprise d'État « Energoatom », la Compagnie nationale de production d'énergie nucléaire, le risque que l'occupant russe commette des actes de sabotage ou de terrorisme à grande échelle dans la centrale reste élevé : en plus d'avoir miné en août 2022 le périmètre de la centrale, y compris la partie attenante à la berge du réservoir de Kakhovka, il se peut que l'occupant russe ait également remplacé récemment la vanne d'arrêt qui bloque l'écoulement d'eau de la piscine d'entreposage des éléments combustibles vers le réservoir. En cas d'explosion, le niveau d'eau de la piscine tombera à 12,8 mètres.

En outre, le fait que les salles des machines des première, deuxième et quatrième tranches de la centrale nucléaire ont été minées – l'occupant russe y ayant placé plusieurs dizaines d'unités d'équipement militaire, dont des munitions et des explosifs – continue de représenter une sérieuse menace.

L'un des dangers que cette situation présente est le risque de détonation d'explosifs russes à proximité immédiate des grandes quantités de lubrifiant et d'hydrogène stockées dans ces locaux et de l'appareillage des tranches, qui peut entraîner la destruction des structures de soutien et des revêtements en quelques minutes ainsi que la destruction générale des salles des machines et la propagation de l'incendie dans le compartiment du réacteur. En outre, il existe un risque élevé que la Russie commette un acte terroriste en utilisant des matières nucléaires stockées sur le site de la centrale.

L'occupant russe continue d'accroître la pression sur le personnel ukrainien de la centrale et n'autorise pas les équipes régulières chargées d'inspecter les tranches chaque semaine à pénétrer sur le territoire de la centrale qu'il contrôle. Les travailleurs qui ont tenté d'accomplir leur devoir ont été attaqués et ont subi des blessures.

De plus, l'occupant russe a considérablement intensifié ses efforts visant à retrouver les travailleurs ukrainiens de la centrale qui refusent de coopérer et de signer des contrats avec Rosatom. Il recourt à l'intimidation, effectue des fouilles dans la résidence privée des employés de la centrale, interdit à ceux-ci de contacter qui que ce soit dans les régions contrôlées par l'Ukraine et menace de confisquer leurs biens.

---